NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11553
6 novembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 NOVEMBRE 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à l'attention de Votre Excellence les faits suivants qui illustrent une fois de plus les méthodes et les intentions des forces turques d'occupation à Chypre.

Selon des informations dignes de foi, les forces turques procèdent systématiquement à la confiscation et à la vente illégales de voitures de tourisme neuves appartenant à des importateurs chypriotes grecs et entreposées dans le port de Famagouste. Parmi ces véhicules, les voitures du type conduite intérieure ont été modifiées pour servir aux déplacement des officiers des forces d'occupation et toutes les autres voitures de tourisme ainsi que des camions ont été expédiés en Turquie après que les numéros de moteurs et autres marques distinctives eussent été oblitérées pour empêcher leur identification. Le fait est attesté par des témoins oculaires incontestablement dignes de foi qui ont déclaré avoir vu sur la route de Famagouste à Dekelia des Turcs occupés à enlever des plaques matricules et à oblitérer au chalumeau oxhydrique les numéros des moteurs pour les remplacer par d'autres. Cette opération portait sur quelque 15 voitures de tourisme et deux camions.

En outre, il est prouvé que les autorités chypriotes turques ont fait illégalement des appels d'offres pour la location de fermes et de terres appartenant à des Chypriotes grecs et situées dans les zones occupées par les forces armées turques.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire diffuser la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zénon ROSSIDES

74-29854